

UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle B (sciences chimiques et sciences des matériaux), emploi-type Ingénieur-e en synthèse chimique, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE DE BOURGOGNE, session 2022

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

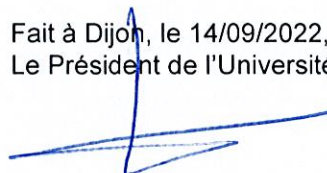
Article unique : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle B (sciences chimiques et sciences des matériaux), emploi-type Ingénieur-e en synthèse chimique, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE DE BOURGOGNE, au titre de l'année 2022 :

Monsieur LEVEQUE Jean, maître de conférences hors classe, président, Université de Bourgogne, Dijon.

Madame TALBOT Delphine, ingénieure d'études hors classe, experte, Sorbonne Université, Paris.
Monsieur GUYARD Laurent, professeur des universités de 1ère classe, Université de Franche Comté, Besançon.

Madame HEYDEL Myriam, ingénieure d'études hors classe, suppléante, Université de Bourgogne, Dijon.

Fait à Dijon, le 14/09/2022,
Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS